



Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 030-243000593-20240522-DEC2024_05_36-CC



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

Décision

N°2024/05/36

Objet : Convention de prêt à titre gratuit de matériel protocolaire à la Mairie d'Aubord

Le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération N°2022/04/29 du 20 avril 2022 déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, une partie des attributions du Conseil de Communauté, et notamment pour « *prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de son (ses) avenant(s) dont les engagements financiers pour la Communauté de communes en son nom ou en qualité de délégataire sont inférieurs ou égaux à 20 000 € HT* »,

Considérant la demande de prêt du pupitre de conférence (avec ruban, ciseaux et coussin) protégé dans sa flight case, par la Mairie d'Aubord, dans le cadre de l'inauguration du parc pédagogique de traditions camarguaises auprès du cabinet du président de la Communauté de communes de Petite Camargue,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention ci-jointe de mise à disposition du prêt du pupitre de conférence (avec ruban, ciseaux et coussin).

ARTICLE 2 : La mise à disposition est gratuite.

ARTICLE 3 : La convention de mise à disposition couvre la période du 23 mai au 27 mai 2024.

ARTICLE 4 : Cette décision fera l'objet d'une information en séance du Conseil de Communauté sera inscrite au registre des délibérations du Conseil de Communauté et fera l'objet d'une publication sur le site de la Communauté de communes de Petite Camargue.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Expédition en sera adressée à Madame la Préfète du Gard et à Monsieur le Trésorier.

Fait à Vauvert, le 22 mai 2024.

**Le Président,
André BRUNDU**

